

<p>COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 22 Procurations : 5 Absents : 2 Votants : 27 Pour : 26 Abstention : 1</p>	<p>L'an deux mille seize, le dix-neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 12 décembre 2016</p> <div data-bbox="1038 394 1390 546" style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> <p>REÇU LE :</p> <p>★ 22 DEC. 2016 ★</p> <p>À LA SOUS-PRÉFECTURE DE MORTOUILLE</p> </div>
	<p>PRESENTS : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Corinne CORDELIER, Patrick MORDELET, Maryvonne SALES, Laurent VALLET, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Alain VIDAL, Elisabeth DELEUIL, Jennifer DURAND, Jean-Pierre ZANATTA, Line DELHON, Manuel SOLSONA.</p> <p>PROCURATIONS : Thierry LAZZAROTTO à Carine PAILLAS, Magali GRANDSIMON à Andrée ESCAICH, Marie-Ange KOFFEL à Geneviève FABRE, Philippe RIBET à Frédérique LAURENS, Bruno BENOIST à Alain PACE.</p> <p>ABSENTS : Floréal PALAZON, Eva FLORES.</p> <p>Secrétaire de séance : Frédérique LAURENS</p>
<p align="center">N° 4407</p> <p align="center"><u>OBJET</u> :</p> <p align="center">Démarche « zéro phyto » demande de subvention à l'agence de l'eau Adour Garonne</p>	<p>Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 de transition énergétique pour la croissance verte prévoit la mise en place de l'objectif zéro phyto dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1^{er} janvier 2017 (interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'état, les collectivités territoriales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts et voiries). Il précise qu'un bureau d'études accompagne la collectivité dans cette démarche. Après consultation, l'organisme FREDON a présenté la meilleure offre d'un montant de 5760 € pour cette prestation.</p> <p>Monsieur Le Maire indique que l'agence de l'eau Adour Garonne est susceptible d'apporter une aide financière aux collectivités qui peut représenter jusqu'à 70% des dépenses (études et acquisition de matériel).</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décide de s'engager dans la démarche « zéro phyto » avec l'organisme FREDON • Sollicite l'aide de l'agence de l'eau Adour Garonne pour une aide financière sur les études et les investissements éventuels qui s'avèreraient nécessaires. • Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à ce dossier.
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : 22 DEC. 2016</p> <p>Affiché le : 23 DEC. 2016</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 20 décembre 2016</p> <p align="center">Le Maire, Alain PACE</p> <div data-bbox="1082 1839 1353 2089" style="text-align: right;"> </div>